

SOMMAIRE

Introduction	p.4
Première partie	p.6
Le Plan Banlieues et la politique de la ville	
Deuxième partie	p.14
Les finances locales et la DSU : des tentatives de remise en cause au gel de la loi Borloo	
Troisième partie	p.22
Le Grenelle de l'Environnement et les appels à projets Transports	
Quatrième partie	p.26
La rénovation urbaine, le logement, la ville durable	
Cinquième partie	p.32
La réforme territoriale et le chantier du Grand Paris	
Sixième partie	p.38
La lutte contre les discriminations	
Septième partie	p.40
La santé : de l'inquiétude des banlieues à la réforme Bachelot	
Huitième partie	p.44
Les partenariats de l'association	
Calendrier des activités 2008	p.46

INTRODUCTION

Municipales 2008

Ville et Banlieue confortée par les scrutins de mars

Les maires de l'association majoritairement confirmés à la tête de leur commune, Ville et Banlieue sort renforcée d'élections où, sur fond de difficultés partagées, l'engagement quotidien et la qualité de la présence humaine font souvent la différence.

Au-delà de l'analyse politique des résultats, les élections municipales des 9 et 16 mars 2008 traduisent le fort ancrage local des élus de Ville et Banlieue, la majorité de ceux qui se représentaient ayant été réélus.

Signe particulier de ces élections : un certain nombre de maires de l'association ont profité de l'échéance pour passer la main, certains avant, d'autres après le scrutin. Yvon Luby, membre historique de l'association a passé le relais avec succès à la mairie d'Allonnes à Gilles Leproust, tout en restant conseiller général. Jacky Darne a cédé à Renaud Gauquelin le fauteuil de maire de Rillieux-la-Pape, restant lui-même maire-adjoint et vice-président du Grand Lyon.

Dans la même logique, début 2009, Pierre Cardo a cédé le fauteuil de maire de Chanteloup-les-Vignes à Catherine Arenou pour prendre la présidence de la Communauté d'agglomération des « Deux rives de la Seine ». Et Maurice Charrier a annoncé qu'il mettrait en avril 2009, un terme à 24 ans de mandat de maire de Vaulx-en-Velin au profit de son premier adjoint, Bernard Genin, restant toutefois vice-président du Grand Lyon.

Ces changements confirment une évolution : autrefois marginalisés au sein de leur agglomération, les maires de l'association prennent de plus en plus de responsabilités dans les structures intercommunales, souvent comme premier vice-président, parfois même comme président de ces structures (à Mulhouse, Rouen, Bordeaux, Strasbourg...).

Adhésions : Ville et Banlieue renforce son assise

Dans la foulée des municipales, neuf villes ont décidé de rejoindre l'Association :

Arcueil (94), Aulnay-sous-Bois (93), Bagneux (92), Limeil-Brévannes (94), Saint-Jean-de-Braye (45), Colombelles (14), Juvisy-sur-Orge (91), Melun (77), Montreuil (93).

Élections internes à Ville et Banlieue

Ville et Banlieue a élu cette année le troisième président de son histoire. Au terme de 15 ans d'une présidence vouée à la reconnaissance des banlieues dans le fait urbain, Pierre Bourguignon se retire au profit de Claude Dilain.

Pierre Bourguignon, député, maire de Sotteville-lès-Rouen, est devenu président de Ville et Banlieue en 1993, à la suite de Jacques Floch, fondateur de l'association. Localement, il est l'aménageur et l'homme de la culture, notamment à travers « Vivacités », festival des arts de la rue qui fait référence. A la tête de l'AMBVF, il a mobilisé l'association sur les dossiers synthétisés dans le Manifeste de 2007 : politique de la ville et rénovation urbaine, aménagement et développement durable, et surtout finances locales, avec le combat pour la réforme de la DSU. Pierre Bourguignon a été élu président d'honneur de Ville et Banlieue.



Pierre Bourguignon



Traits Urbains n°23, mai 2008

Claude Dilain est maire de Clichy-sous-Bois depuis 1995. Ancien conseiller général de Seine-Saint-Denis, il a aussi été vice-président du Conseil national des villes (CNV). Porté sur le devant de la scène par les événements de l'automne 2005, Claude Dilain s'est toujours voulu garant et gardien de la loi républicaine mais aussi médiateur-moderateur, à l'écoute de tous les habitants de sa ville. Pédiatre en exercice dans cette ville qui est l'une des plus pauvres de France, il a accepté de reprendre le flambeau de Ville et Banlieue.

Pierre Cardo, député, maire de Chanteloup-les-Vignes a été réélu 1er vice-président de Ville et Banlieue, poste qu'il occupe depuis octobre 2006.

PREMIÈRE PARTIE

Le Plan Banlieues et la politique de la ville

Chronologie

- **22 janvier 2008**

Le Plan dévoilé dans ses grandes lignes par Fadela Amara à Vaulx-en-Velin dont le maire est Maurice Charrier, vice-président du CNV et vice-président de Ville et Banlieue

- **8 février 2008**

Présentation du Plan Banlieues par le Président de la République à l'Élysée en présence des élus de l'association

- **5 mars 2008**

Communication de Fadela Amara au Conseil des ministres sur la nouvelle politique de l'État en faveur des banlieues

- **29 avril 2008**

Rencontre de Ville et Banlieue avec Fadela Amara, secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville

- **28 mai 2008**

Participation de Fadela Amara à la réunion des adhérents de Ville et Banlieue

- **5 juin 2008**

Une délégation de l'association rencontre Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville

- **20 juin 2008**

Les propositions gouvernementales détaillées dans un CIV à Meaux

- **9 Juillet**

Au Havre, réunion du CNV avec les associations d'élus sur le Plan Banlieues

- **13 Novembre**

Réunion des adhérents de Ville et Banlieue avec Dominique Dubois (ACSE) et Pierre Sallenave (ANRU)

- **11 Décembre**

Réunion avec l'IRDSU et l'AMGVF sur l'avenir de la politique de la ville à Lyon

- **20 janvier 2009**

Nouveau CIV, point d'étape des actions engagées dans le cadre du Plan Banlieues

Du point de vue de la politique de la ville, 2008 est l'année de la mise en place du Plan Banlieues, cher à Fadela Amara. C'est une tentative, portée par le Président de la République, pour passer à une politique de la ville interministérielle et de droit commun, ce pourquoi nous l'avons positivement accueillie. Sa mise en place difficile a été attribuée par la secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville à la « technostructure », mais elle est dûe aussi, de notre point de vue, au manque de financement accompagnant ce plan et à la menace qui a pesé sur la DSU au long de l'année.

Dès la rentrée 2007, nous avons rencontré Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville et Fadela Amara, secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville. Nous avons fait 30 propositions précises sur les 4 thèmes privilégiés par le Plan Banlieues, et 18 autres sur les questions spécifiques des transports et du désenclavement. Nous nous sommes joints aux groupes de travail réunis par la secrétaire d'État sur la réussite éducative. Nos élus ont activement participé aux conférences territoriales organisées sur le terrain par les préfets dans le cadre de cette concertation, ainsi qu'aux travaux préparatoires du Conseil national des villes. Dans ces conditions, que le Plan Banlieues fût dévoilé à Vaulx-en-Velin le 22 janvier 2008 par le président de la République nous paraissait hautement symbolique mais conforme aux enjeux et aux attentes de toutes les banlieues. La ville, ses habitants, son maire Maurice Charrier, vice-président du CNV et membre de Ville et Banlieue, s'étaient mobilisés pour ce rendez-vous.

Le président de la République ne s'est finalement pas rendu à Vaulx-en-Velin et la réunion est devenue la phase ultime de la concertation avec les associations. Nicolas Sarkozy a présenté le Plan Banlieues le 8 février 2008 à l'Élysée.

Communiqué de presse sur la présentation du Plan Banlieues par le Président de la République le 8 février 2008

extraits

Les maires de Ville et Banlieue se sont rendus à l'Élysée vendredi dernier pour entendre les propositions faites par le Président de la République dans le cadre du plan Espoir Banlieues.

Les maires ont apprécié que la plupart des mesures présentées le soient dans le cadre de la mobilisation des « grands » ministères et de leurs moyens financiers (Emploi, Éducation entre autres) et ne reposent pas sur la seule mobilisation du secrétariat d'État à la Politique de la ville.

C'est aussi la première fois qu'un Président de la République fait référence aux communes pauvres et à la nécessaire solidarité financière à mettre en place en leur faveur. Mais il n'en donne pas les grandes lignes et renvoie cette réforme à la responsabilité de la ministre de l'Intérieur qui devra faire des propositions pour la fin juin et la prochaine loi de finances.

Sur les transports, il est enfin reconnu que ce problème négligé et mal financé, est un obstacle au développement des personnes et au développement tout court, notamment en Ile-de-France. Malheureusement, c'est le financement des transports de l'Ile-de-France qui est à l'heure actuelle le plus incertain, les seules assurances financières données dans le cadre du Grenelle de l'environnement concernant la province.

Communiqué de presse suite au Comité Interministériel des Villes réuni le 20 juin à Meaux

extraits

La méthode était la bonne, mais les acteurs, les contenus et les financements ne sont pas tous au rendez-vous

Un an après sa nomination comme secrétaire d'État en charge de la Politique de la ville, Fadela Amara, très mobilisée, a réussi à présenter son Plan Espoir Banlieues.

La méthode était la bonne : ne pas se satisfaire des financements spécifiques, recourir au droit commun et pour ce faire, interpellier chaque ministère sur ses politiques à destination des populations et des villes de banlieue et sur les moyens dégagés en ce sens. On ne peut pas dire que les ministres se soient battus pour faire assaut de propositions novatrices ou pour dégager de nouveaux financements.

Les propositions les plus détaillées concernent l'emploi, et font un pari très fort sur la nécessaire mobilisation des entreprises privées, mais on sait bien qu'elles ne seront pas suffisantes pour toucher les jeunes en plus grande difficulté.

Le pari sur l'éducation consiste à jouer le maximum sur le businage, le brassage, le soutien, l'accompagnement, mais dans un contexte de resserrement des crédits tel qu'il démobilise les enseignants sur qui repose la réussite de ces dispositifs.

Ville et Banlieue ne méconnaît pas l'intérêt de toute une série de mesures à fonction mobilisatrice dans ce Plan qu'il conviendra de juger à sa réalisation, mais notre déception porte sur 3 points :

- Rien sur les finances locales, la péréquation ni la DSU qui sont renvoyées à un prochain CIV, après le Comité des Finances Locales de juillet prochain. Est-ce à dire que les ministères, les associations d'élus vont être convoqués au mois d'août, afin qu'il y ait des dispositions dans le PLF 2009 ?
- Rien non plus sur la production de logements sociaux dans les villes qui en sont dépourvues et sur de nouvelles modalités d'application de la loi SRU (article 55), condition de base de la réussite du programme de rénovation urbaine. Mais faut-il encore espérer dans le projet de loi logement de Christine Boutin ?
- Rien de neuf sur le désenclavement et les transports en commun en banlieue par rapport aux annonces du Grenelle de l'environnement, villes de province et d'Ile-de-France devant toujours se partager des financements initialement prévus pour la seule province (voir à ce sujet notre prise de position commune avec le GART).

Réunion des adhérents de Ville et Banlieue avec l'ACSE et l'ANRU le 13 novembre 2008

Claude Dilain a accueilli le directeur de l'ACSE, **Dominique Dubois** et l'a interrogé sur quatre sujets :

- Sur la réussite éducative, il a demandé confirmation de la prolongation du dispositif du programme de réussite éducative au-delà de 2009, et souhaité une plus grande cohérence entre l'action du ministère de l'Éducation nationale et les mesures mises en œuvre dans le cadre du PRE.
- Sur l'emploi, il a demandé quels dispositifs seraient particulièrement destinés aux 16/18 ans, et ce qu'il en serait des emplois aidés relancés depuis peu par le Président de la République.
- Sur la lutte contre les discriminations, il a réclamé des dispositifs simples et opératoires, des interlocuteurs identifiables et des partenaires à l'échelle locale.
- Sur la formation linguistique, il a évoqué la baisse annoncée des crédits, suscitant une assez grande inquiétude parmi les élus de terrain.

La réponse à ces questions a été globalisée par le CIV du 20 janvier 2009 (voir pages 12 et 13).

Puis il a adressé trois questions à **Pierre Sallenave**, le nouveau directeur de l'ANRU :

- Quelles solutions financières l'ANRU apporte-t-elle pour aider les collectivités qui se sont lancées dans un PRU, à mener à terme leur projet de rénovation urbaine ?
- Comment l'agence intègre-t-elle maintenant la dimension des transports et de la mobilité ?
- Y aura-t-il une deuxième génération de PRU, sur quelles bases et à quelle échéance ?

La réponse à ces questions figure dans le plan de relance de la rénovation urbaine de décembre 2008 (voir page 28).

Communiqué de presse du 5 novembre 2008

Après la DSU, menace sur les ZFU

extraits

Depuis le Pacte de relance de 1996, 85 Zones Franches Urbaines (ZFU) ont été créées pour relancer l'activité économique dans les villes et quartiers en difficulté, en favorisant la création d'entreprises et d'emplois par des exonérations de cotisations sociales.

Or l'article 82 du PLF 2009 en modifie le régime :

- Le niveau de salaire ouvrant droit à exonération totale de cotisations sociales est plafonné à 1,4 SMIC
- Au-delà de ce seuil de 1,4 SMIC, le montant de l'exonération est dégressif
- L'exonération peut être annulée lorsque la rémunération est égale à un seuil de sortie (2,4 SMIC en 2009 ; 2,25 SMIC en 2010 ; 2 SMIC en 2011)

Ce changement des règles du jeu en cours de route n'est pas admissible. Cela risque de créer un déséquilibre brutal pour les entreprises implantées en ZFU et pour les communes comportant des ZFU :

- Les entreprises auront moins d'avantages à venir s'installer dans les ZFU
- Pour celles déjà implantées, c'est une invitation forte à ne pas recruter davantage, ne pas augmenter les salaires ou à les maintenir bas. C'est aussi un risque accru pour l'équilibre financier de ces entreprises à moyen terme, dans un contexte économique déjà très difficile.
- Pour les villes en ZFU, cela fragilise une politique de relance économique des villes en difficulté.

Le gain escompté de l'État de 100 millions d'euros ne doit pas être prélevé sur les quartiers les plus en difficulté de ce pays et sur les entreprises qui ont fait le choix de s'y installer.

Là comme ailleurs, la parole de l'État ne peut pas être constamment remise en question.

Dans l'attente des résultats de l'enquête DIV et d'un débat global sur l'avenir de la politique de la ville, nous demandons le maintien des règles en vigueur pour les ZFU.

Anticipant sur la réforme de la géographie et des zonages de la politique de la ville et sur la fin de la première génération des CUCS, une réunion s'est tenue au mois de décembre à Lyon.

Elle a réuni les professionnels de l'Inter-réseau DSU et des élus de Ville et Banlieue et de l'AMGVF.

Elle avait pour objectif de construire des cultures communes élus-techniciens et a visé à réintégrer la politique de la ville et les contrats qui lui sont dédiés dans la globalité des politiques d'aménagement et de développement durable.



"Des professionnels s'engagent
pour des projets de territoire
durables, participatifs et solidaires"

Maires
de grandes
villes

ASSOCIATION DES MAIRES
VILLE & BANLIEUE
de France

6ème Journée nationale Politique de la ville :

élus et professionnels préparent "l'après 2009"

Lyon - jeudi 11 décembre 2008

Le matin :
"Les réseaux régionaux DSU : quelle plus-value ? quelle dynamique ?"

L'après-midi :
"Élus et professionnels : comment construire ensemble des projets de territoire durables, participatifs et solidaires ?"

IRDSU

3 Place du bon pasteur - 44000 Nantes - FRANCE
00 33 (0)2 40 89 10 18

<http://www.irdsu.net>
contact@irdsu.net

PROGRAMME

MATINEE, ouverte aux professionnels et à leurs partenaires

9h/10h - Accueil

10h/11h - "Les réseaux régionaux, quelle plus-value ?", autour de la présentation du projet du réseau DSU Rhône-Alpes/Auvergne

11h/12h30 - **ATELIERS : "La dynamique des réseaux"**, autour de témoignages des réseaux DSU PACA et Languedoc-Roussillon

• Atelier 1 : "Quels outils pour la vie des réseaux ?"

• Atelier 2 : "Quel partenariats régionaux et nationaux pour les réseaux ?"

12h30/14h - Repas

APRÈS-MIDI, ouvert à tous, élus, professionnels et partenaires

14h/14h30 - **Introduction**, par Sylvie REBIERE-POUYADE (présidente de l'IRDSU) et Claude JACQUIER (directeur de recherche au CNRS)

14h30/15h45 - **Table ronde : "Le projet de territoire durable, participatif et solidaire pour recomposer la politique de la ville"**
avec : Michel DESTOT (président de l'AMGVF), Claude DILAIN (président de Ville & Banlieue), Marie-Odile NOVELLI (vice-présidente du CR Rhône-Alpes), Etienne VARAUT (vice-président de l'IRDSU, membre du Conseil National des Villes) et Odile QUINTIN (chargée de mission prospective à Grenoble Métropole)

15h45/17h - **Table ronde : "Élus et professionnels : mettre en œuvre ensemble le projet de territoire"**
avec : Maurice CHARRIER (maire de Vaulx-en-Velin, vice-président du Grand Lyon), Jacky DARNE (maire-adjoint au développement durable à Rilleux-le-Pape), Olivier PIPARD (chef de projet à Saint-Priest, président du réseau DSU Rhône-Alpes/Auvergne), Jean-François CERUTI (chef de projet à Port-de-Bouc, président du réseau DSU PACA), Alain ARNAUD (DGS de Roche la Molière) et Anne KILLI (consultante en organisation et management de projet)

17h/17h30 - **Mise en perspective des échanges**, par Sylvie REBIERE-POUYADE, Michel DESTOT et Claude DILAIN

IRDSU

3 Place du bon pasteur - 44000 Nantes - FRANCE
00 33 (0)2 40 89 10 18

<http://www.irdsu.net>
contact@irdsu.net

Après un an de mise en œuvre, le CIV du 20 janvier 2009 a fait le point sur l'état d'avancement de la dynamique Espoir Banlieues

Mesures extraites du communiqué officiel du CIV

Emploi

Signature de 3 500 contrats d'autonomie par des jeunes de moins de 26 ans qui bénéficieront d'un accompagnement renforcé vers l'emploi.

11 500 jeunes recrutés en CDI ou CDD de plus de 6 mois dans 86 grandes entreprises et fédérations professionnelles.

Éducation

170 000 élèves en éducation prioritaire répartis dans 3 072 écoles ont bénéficié d'un accompagnement éducatif.

Soutien scolaire pendant les vacances scolaires pour 5 074 élèves de plus de 200 lycées prioritaires.

30 sites d'excellence créés dans les lycées des quartiers avec des filières d'excellence en matière artistique, internationale ou culturelle.

1 653 places d'internat d'excellence ouvertes depuis la rentrée 2008/2009.

En 2009, campagne de promotion du « busing » pour promouvoir cette mesure qui n'a intéressé que 7 établissements.

En matière d'accès à l'enseignement supérieur et aux grandes écoles, 100 premières cordées de la réussite ont été mises en places.

Transports

Le calendrier des 4 projets structurants pour l'Ile-de-France :

- début des travaux en 2010 pour la Tangentielle nord entre Sartrouville et Noisy-le-Sec
- 2013 pour le débranchement du T4 vers Clichy-Montfermeil
- 2012 pour la liaison du RER D et du RER B (dite du barreau de Gonesse)
- 2013 pour le tram-train Massy-Evry

Parmi les lignes de bus d'Ile-de-France dont la qualité de service doit être améliorée :

- l'axe 143 entre Rosny-sous-Bois et la Courneuve
- l'axe 153 entre la porte de la Chapelle et Stains
- les pôles de Goussainville, Bondy, Sevrans-Beaudotte.

Prévention/Sécurité

8 unités territoriales de quartier et une compagnie de sécurisation mises en place.

Ce mouvement sera amplifié en 2009 avec le plan de développement de la vidéo-protection (126 communes de banlieues désormais équipées).

La réorientation vers les quartiers des Groupes régionaux d'intervention a permis 38 opérations.

Rénovation urbaine

Signature de 299 conventions de rénovation urbaine et plus de 90 % des quartiers prioritaires en chantier.

Lien avec les habitants

Nomination de 132 délégués du préfet, interlocuteurs privilégiés des habitants, des associations et des acteurs locaux.

L'objectif de 350 délégués doit être effectif à la fin du 1er semestre 2009.

Pilotage de la politique de la ville

- La DIV est transformée en Secrétariat général du Conseil interministériel à la ville, directement rattaché au Premier Ministre.
- Le CNV représentant les élus est conforté dans son rôle d'organe consultatif de la politique de la ville.

Avenir de la politique de la ville

Le CIV a lancé la réflexion sur les périmètres des ZUS et l'évaluation à mi-parcours des CUCS. Elle s'appuiera sur un livre vert qui servira de base à la concertation.

Deux parlementaires en mission rendront un rapport au gouvernement avant le 30 avril 2009.

Le Premier ministre a annoncé que le prochain CIV examinerait l'état d'avancement des programmes d'actions triennaux des ministères pour réduire les écarts structurels entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste du territoire national.

DEUXIÈME PARTIE

DSU : des tentatives de remise en cause au gel de la loi Borloo

Les élus de l'association pensaient qu'avec la loi Borloo ils avaient gagné une bataille qui leur permettrait de travailler avec plus de sérénité sur d'autres sujets.

Il n'en a rien été et l'année 2008 a de nouveau été une année de mobilisation sur la DSU.

Dès le 5 février, un groupe spécifique DSU est mis en place au sein du Comité des Finances Locales au sein duquel notre représentant est François Pupponi, député et maire de Sarcelles, et nous avons réagi dès cette date pour faire respecter la réforme Borloo.

Comme nous n'avions pas obtenu gain de cause, une lettre ouverte de maires de Ville et Banlieue a été envoyée au président de la République le 23 septembre, pour lui demander de revenir à l'esprit de la loi Borloo.

Le partenariat avec l'AMGVF et l'AMIF s'est à cette occasion renforcé. L'association des maires de Grandes villes a pris l'initiative d'une conférence de presse des associations d'élus le 7 octobre sur la DSU

Les 8 et 23 octobre, Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales a reçu les associations sur ce thème.

Le combat, qui a été rude, tant au Comité des finances locales qu'au Parlement s'est terminé sur un consensus : le gel de la situation qui a fait l'unanimité chez les élus.

La seule novation issue de cette année de débat a été la DDU, dotation de développement urbain.

Michèle Alliot-Marie a déclaré lors de la seconde rencontre vouloir lancer une réflexion plus large sur la péréquation financière et ses critères, au-delà même de la DSU et souhaiter des résultats pour Pâques 2009 et nous regrettons qu'à cette date les consultations n'aient toujours pas commencé.

Dans le même sens, la révision des périmètres des ZFU et des ZUS sera à l'ordre du jour en 2009 (en revanche, cette consultation-là a bien été engagée).

Sur le plan des finances locales, nous avons connu d'autres sujets de mobilisation : le FCTVA, la réforme de la TP et notre demande répétée d'une réforme de la fiscalité locale, a fortiori dans le cas de la mise en œuvre d'une réforme territoriale.

Rappel de nos positions sur la réforme de la péréquation à l'occasion de la commission Finances du 14 mai 2008

Réforme de la péréquation

La péréquation financière est un objectif constitutionnel, formulé comme suit par notre loi fondamentale : « la loi prévoit des dispositifs destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités locales » (article 72-2). De sorte que tous les projets de réforme des finances locales se doivent, sous peine d'inconstitutionnalité, de respecter cet impératif juridique.

Où en sommes-nous donc aujourd'hui de l'évolution des inégalités entre collectivités locales ? Le diagnostic sur cette péréquation des ressources a été actualisé tout récemment par un nouveau rapport Gilbert-Guengant, rapport non publié pour le moment mais dont nous demandons la publication avant que de nouvelles propositions soient faites pour le projet de loi de finances 2009.

Ce travail souligne que l'écart de pouvoir d'achat entre les collectivités, rapport entre les ressources disponibles des communes et les charges supportées par elles, qui s'était réduit de 6 points entre 1994 et 2001, s'est de nouveau accru de 2 points entre 2001 et 2006. Les inégalités territoriales se sont donc renforcées dans notre pays au cours de la dernière période. Et la collectivité nationale doit se donner pour objectif de renouer avec une spirale vertueuse de réduction des écarts de richesse entre territoires en rapprochant le plus grand nombre de communes de la moyenne de leur strate.

La péréquation verticale, à mettre en œuvre par l'État, doit évoluer :

C'est un système aveugle qui ne prend pas en compte la situation objective des collectivités locales ; nous préconisons un système de mesure qui quantifie les écarts et suive leurs évolutions pour y ajuster le montant des dotations.

Ensuite, nous proposons de remettre en question les situations héritées de l'histoire assurant de façon aujourd'hui injustifiée à certaines communes des ressources compensatoires illégitimes.

La péréquation horizontale à faire évoluer selon trois principes :

- En faisant sauter le verrou de la fiscalité mixte, pour continuer à distribuer de la DSC
- En étendant le dispositif FSRIF aux autres régions où il peut être efficace (régions urbaines à forts contrastes de richesse)
- En réformant les critères du FSRIF de manière à conserver un parallélisme des formes avec la DSU.

Lettre au président de la République du 23 septembre 2008

Extraits

Monsieur le Président de la République,

...Vous avez vous-même admis l'existence dans notre pays de quartiers « où il est plus difficile que partout ailleurs de s'en sortir, de réussir », où « tous les handicaps, toutes les difficultés (...) sont concentrés », « où l'on a moins de droits, moins de chances que les autres ». Vous avez fait de ces banlieues l'une des priorités de votre quinquennat et avez promis un véritable « plan Marshall » pour répondre à l'exigence de solidarité nécessaire à des territoires depuis trop longtemps marginalisés. Aujourd'hui, qu'en est-il ?

Les annonces faites lors de la présentation du Plan Espoir Banlieues le 13 juin dernier vont dans le bon sens avec la mobilisation du droit commun et l'implication de l'ensemble des ministères ; mais elles suscitent de vraies interrogations quant à leurs modes de financement.

...Vous avez souhaité un **projet de réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale** (DSU-CS) au profit des villes les plus en difficulté. Rappelons que l'action de l'État, par ses concours financiers, devrait cibler la correction des inégalités territoriales, sociales et démographiques. Les études du commissariat au Plan ont démontré l'insuffisance notoire de l'effet péréquisiteur de ces dotations de l'État. Pour être efficace, la solidarité doit considérer à la fois la faiblesse des ressources et l'importance des charges.

Le projet élaboré en secret par le gouvernement alors même que s'engageaient les discussions au sein du Comité des Finances Locales (CFL) ne correspond pas à cet objectif. Si la méthode est contestable, le fond l'est encore plus.

La loi Borloo de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 avait marqué **une réelle avancée**. Le mode de calcul de la DSU-CS a intégré les critères de zones urbaines sensibles (ZUS) et de zones franches urbaines (ZFU) ; critères légitimes et cohérents avec la politique de l'État qui a déterminé lui-même ces périmètres et les a confortés dans le Plan Banlieues : ZUS et ZFU définissent des territoires à faibles ressources où se concentrent conjointement de lourdes charges socio-urbaines. Cette loi a été portée et promulguée par votre actuel ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, alors ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale. Or le gouvernement opère un retour en arrière en optant pour l'abandon progressif de ces critères dans le projet de réforme de 2009. Avec quel résultat ?

Voici quelques exemples de villes qui vont, par rapport à ce qu'elles auraient perçu dans le système actuel, perdre de la DSU dans ce projet: Clichy-sous-Bois, Sarcelles, Villiers-le-Bel, Epinay-sur-Seine, Argenteuil, Bobigny, Vénissieux, Creil, Stains, Melun, Bondy, Gonesse, Chanteloup-les-Vignes, Garges-les-Gonesse...

Monsieur le Président, nous vous demandons de revenir sur cette réforme et de réaffirmer, dans les principes, la République solidaire que vous appelez de vos vœux.

Claude Dilain, maire de Clichy-sous-Bois, président de Ville et Banlieue

Pierre Cardo, député, maire de Chanteloup-les-Vignes, 1er vice-président de Ville et Banlieue

Maurice Charrier, maire de Vaulx-en-Velin, vice-président du Grand Lyon

Xavier Lemoine, maire de Montfermeil, membre du CA de Ville et Banlieue

François Pupponi, député, maire de Sarcelles

Dans la foulée de cette lettre et apportant son appui aux maires signataires, une réunion des adhérents s'est tenue le 25 septembre.

Les maires présents, de Claude Dilain (président) à François Pupponi (membre du CFL) ou Xavier Lemoine (membre du CNV) Maurice Charrier (vice-président du CNV) ont regretté de n'avoir pas été entendus ni reçus, ni au titre de Ville et Banlieue, ni au titre du CNV par la ministre de l'Intérieur en charge du dossier de cette réforme.

Ils ont souhaité une mobilisation des élus afin que les crédits de la péréquation soient plus importants et répartis sur une base plus juste.

Un petit déjeuner de presse a été organisé par Ville et Banlieue le 2 octobre, bien relayé par les médias. Une conférence de presse a été organisée le 7 octobre à l'initiative de l'AMGVF avec la participation des principales associations d'élus. Cette mobilisation a été efficace et nous avons été reçus dès le 8 octobre par la ministre de l'Intérieur.

Octobre 2008 :

Les étapes de notre action auprès des pouvoirs publics pour préserver la DSU et les rendez-vous avec Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales

1. Ce que les associations d'élus ont demandé à la première réunion du 8 octobre avec la ministre de l'Intérieur :

- Laisser la réforme Borloo aller à son terme, 2009, sans changer ni les règles du jeu ni les critères de calcul, en rappelant que la modification proposée par le gouvernement entraînerait l'exclusion de 238 communes du dispositif.
- Affecter en priorité l'augmentation de l'enveloppe de la DSU, ainsi que la nouvelle Dotation de Développement Urbain (DDU) aux communes les plus en difficulté.
- Que la nouvelle DDU soit bien une dotation, permettant de financer des dépenses de fonctionnement comme d'investissement.
- Que s'ouvre dans l'année qui vient une concertation entre l'État et les collectivités locales sur les critères de la DSU et de la péréquation.

2. La mobilisation des élus de Ville et Banlieue le 15 octobre au Conseil régional d'Ile-de-France ; Claude Dilain a appelé nos 5 exigences :

- Le respect de la loi votée par le Parlement, avec un moratoire d'un an sur la DSU
- Le refus d'une DDU conçue comme une subvention et supposant un contrôle d'opportunité a priori de l'État... in fine la réintégration de cette DDU dans la DSU
- La pertinence du logement social comme critère d'éligibilité
- La nécessité de resserrer la cible de la DSU pour concentrer les ressources sur les villes les plus en difficulté
- La volonté de reconsidérer dans son ensemble le système des dotations pour accroître la péréquation des ressources entre collectivités

Cette réunion s'est tenue en présence de nombreux élus franciliens et de province auxquels s'étaient joints :

Jean-Paul Huchon, président du Conseil régional d'Ile-de-France

Pierre Mansat, adjoint au maire de Paris

et le représentant de **Jean-Pierre Kuchéida**, président de l'Association des Communes Minières de France (Acom-France)

venus apporter leur soutien à l'initiative de Ville et Banlieue.

3. Le communiqué du bureau du CNV, Conseil National des Villes du 16 octobre (extraits)

- Dans l'hypothèse d'un resserrement de la DSU, il y a lieu d'apprécier les conditions de sortie et d'éviter la brutalité des dispositifs pour les communes sortantes.
- Le critère du nombre de logements sociaux doit demeurer.
- Le critère du zonage ZUS doit s'afficher à la hausse (à minima maintien du coefficient 2) parallèlement à l'abandon du critère ZFU.
- La DDU doit être transformée en dotation effective, notifiée en complément de la DSU pour les communes qui en ont le plus besoin sur des critères objectifs concertés.

La formule « subvention » n'assure pas la pérennité, n'est pas conforme au principe de libre administration des collectivités territoriales, et pose la question des critères de choix d'actions.

4. Propositions faites par le ministre de l'Intérieur à la deuxième réunion de concertation avec les associations d'élus du 23 octobre :

- La réforme de la DSU, telle qu'elle avait été présentée, est « gelée », suite aux demandes des associations.
- La répartition des 70 millions d'augmentation de la DSU pour 2009 se fera de la façon suivante :
 - la plus grande partie sera réservée aux 150 premières communes de rang DSU selon l'indice synthétique
 - pour les 327 villes suivantes : augmentation a minima de 2% de leur DSU
- Pour les 238 communes qui sortaient du dispositif : maintien pour 2009 de leur montant DSU 2008.
- C'est un amendement gouvernemental qui reprendra ces propositions lors du vote du PLF 2009.
- Le travail commun, État et associations d'élus, sur les critères de la péréquation continue, de maintenant à Pâques 2009, de manière à favoriser les villes qui en ont le plus besoin. Les villes qui sortiraient à ce moment-là du dispositif le feront en « sifflet ».
- La DDU, dotation de développement urbain, deviendrait une subvention de la politique de la ville.



Paris, le 19 septembre 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet de loi de finances 2009 : les associations d'élus locaux tirent le signal d'alarme

L'AMF, l'ADF, l'ARF, l'ACUF, l'AdCF, l'AMGVF, la FMVM, l'APVF et l'AMVBF* alertent les membres du Comité des Finances Locales, les parlementaires et le gouvernement au moment où ce dernier achève la préparation du budget 2009 sur les dispositions défavorables aux collectivités locales et donc à l'économie française. Le point de croissance dont la Nation a particulièrement besoin se trouve dans le maintien de la capacité d'investissement des acteurs locaux.

Les remboursements de fiscalité dus aux collectivités locales

Le projet de loi de Finances rompt avec le contrat de croissance et de stabilité qui prévalait jusqu'alors.

Trois conditions doivent être respectées :

- Aucune nouvelle « variable d'ajustement » ne doit être introduite dans le système de financement de la dotation globale de fonctionnement ; en particulier, le FCTVA doit rester un remboursement de la TVA acquittée par les collectivités au moment où elles investissent.
- L'indexation de l'enveloppe globale doit se faire sur l'inflation réelle.
- Cette garantie doit être donnée sur un horizon de 3 ans.

La réforme de la fiscalité locale

Les associations d'élus réaffirment qu'il ne peut être question d'une quelconque réforme des taxes locales sans un réel travail auquel elles doivent être étroitement associées.

Celui-ci doit porter sur l'ensemble de la fiscalité locale.

Elles n'accepteront aucune réforme partielle qui ne s'inscrirait pas dans cette vision globale, comme par exemple les nouvelles atteintes à l'existence de la taxe professionnelle.

* AMF (Association des maires de France), ADF (Assemblée des départements de France), ARF (Association des Régions de France), ACUF (Association des communautés urbaines de France), AdCF (Assemblée des communautés de France), AMGVF (Association des maires de grandes villes de France), FMVM (Fédération des maires des villes moyennes), APVF (Association des petites villes de France), AMVBF (Association des maires ville et banlieue de France).



Paris, le 4 novembre 2008

Monsieur le Premier Ministre,

Le Président de la République a annoncé le 23 octobre dernier sa décision de ne pas assujettir à la taxe professionnelle les investissements nouveaux qui seront réalisés par les entreprises jusqu'au 1^{er} janvier 2010.

Cette mesure d'encouragement à destination des entreprises suscite de nombreux questionnements au sein des collectivités locales que nous représentons. La première interrogation, immédiate, est celle du régime de cet allègement, à savoir dégrèvement ou exonération.

Nous demandons que cette mesure soit mise en œuvre sous le régime du dégrèvement, qui est le seul à même d'en garantir la compensation intégrale pour les collectivités locales.

Le choix du dégrèvement serait conforme à la parole donnée aux élus locaux lors de la Conférence Nationale des Exécutifs du 10 juillet dernier. **Nous avons alors retenu avec satisfaction votre engagement de ne pas réformer la fiscalité locale, en particulier la taxe professionnelle, sans qu'ait eu lieu au préalable une concertation approfondie avec les élus locaux.**

Nous appelons de nos vœux la mise en œuvre rapide de cette concertation, notamment au sujet du devenir de l'impôt économique local.

Dans l'attente de ces éclaircissements, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

TROISIÈME PARTIE

Le Grenelle de l'Environnement et les appels à projets Transports

Le Grenelle de l'environnement n'avait pas dans un premier temps fait une place spécifique aux villes de banlieues... Elles y sont finalement revenues, dans le comité opérationnel dédié aux Transports urbains et périurbains.

C'était l'option choisie par le Gouvernement pour la première grande mobilisation française sur le sujet : le « Grenelle » ne serait pas centré sur le développement durable mais sur l'Environnement, avec pour thèmes dominants : la biodiversité, le changement climatique, l'environnement et la santé, les OGM, les déchets, mais aussi la production et la consommation, la compétitivité et l'emploi, la gouvernance et l'éducation. Au final, ce furent 34 comités opérationnels (COMOP) multi-partenariaux chargés de jeter les bases de grandes lignes de propositions, en amont du vote de la loi-cadre et du travail législatif spécialisé.

Parmi ceux-ci, plusieurs concernaient l'environnement urbain : dans le champ de la construction, « Bâtiments neufs publics et privés » (COMOP 1), « Logements sociaux et rénovation urbaine » (2), « Bâtiments existants » (3), et « Urbanisme » (9). Dans le domaine de la mobilité, « Transports urbains et périurbains » (7), auquel Ville et Banlieue a été invitée à participer.

COMOP 7 Transports urbains et périurbains

Première rencontre le 8 avril et premières inquiétudes exprimées par les associations d'élus, GART, ACUF, ADCE, AMGVE, AMF et Ville et Banlieue, rassemblées autour de la défense des transports urbains. D'abord sous la forme d'une déclaration commune remise à MM. Borloo et Bussereau. Ensuite sous la forme d'un communiqué de presse rendu public le lendemain.

Déclaration commune des associations de collectivités territoriales

GART, ACUF, AMGVF, ADCF, AMF, Ville et Banlieue

du 11 avril 2008

Extraits

« Je le dis, l'État a eu tort de se désengager du développement des transports urbains [...]. Je rétablirai une participation de l'État pour la construction des voies de bus, des voies pour vélos ou des tramways. Ce sont plus de 1500 kilomètres qui seront construits hors de l'Ile-de-France. »

Tels étaient les propos tenus par le Président de la République lors de son discours de clôture du Grenelle de l'environnement du 25 octobre dernier.

Cet engagement s'appuyait sur le « plan de développement des transports urbains et périurbains » qui venait conclure les travaux menés par l'ensemble des acteurs parties prenantes du Grenelle de l'environnement : « 1500 kilomètres de lignes nouvelles de tramways ou de bus protégées venant s'ajouter aux 329 existantes dans les 10 ans. Objectif de report modal équivalent de 18 milliards de km parcourus par les usagers. Coût des investissements d'infrastructures estimé par le GART : 18 milliards d'euros. Soutien de l'État demandé : 4 milliards d'euros. »

Ce chiffre était d'ailleurs confirmé le 6 décembre dernier devant le Sénat par le secrétaire d'État chargé des Transports : « Cela représentera un engagement de l'État de 4 milliards d'euros ».

Ainsi, pour marquer la force de son engagement, le gouvernement, a souhaité soutenir les investissements de TCSP hors Ile-de-France à hauteur de 25 %, soit une enveloppe globale de 4 milliards d'euros d'ici 2020.

Nous avons déploré que les engagements financiers de l'État excluent l'Ile-de-France... Nous le redisons à nouveau avec force.

Nous regrettons aussi que la question du financement des charges d'exploitation ne soit pas traitée alors que le développement indispensable des services, tant urbains que périurbains, entraîne leur augmentation, notamment pour la desserte des quartiers difficiles qui demandent des services de banlieue à banlieue, effectués le plus souvent en autobus, et à des horaires en décalage avec les horaires habituels...

Ainsi, d'un engagement du gouvernement de 25 % d'intervention correspondant à 4 milliards d'euros d'ici 2020, on passerait, au mieux, à 10 % correspondant à 1,6 milliards d'euros qui pourraient s'étaler bien au-delà : le compte n'y est décidément pas !...

CIV de juin 2008

Satisfaction sur le fond, inquiétude sur le plan budgétaire... Cette prise de position sera reprise avec le GART en juin à la suite du CIV.

Communiqué de presse du 23 juin 2008 Comité interministériel des villes et du développement social urbain (CIV)

extraits

Les élus du GART et de l'Association des Maires Ville et Banlieue saluent la volonté de l'État de désenclaver les quartiers en difficulté, mais dénoncent un Plan Espoir Banlieue « en trompe l'œil » sur les transports

Le Comité interministériel des villes et du développement social urbain (CIV) s'est tenu, vendredi 20 juin, sous la présidence du Premier ministre François Fillon. A cette occasion, chaque ministère a présenté, dans le cadre d'un « programme triennal », son plan d'actions pour les banlieues. Si le GART et l'Association des Maires Ville et Banlieue, qui ont élaboré ensemble 18 propositions communes relatives au volet « déplacements » du Plan Espoir Banlieues en novembre dernier, saluent les perspectives d'amélioration de la desserte des quartiers sensibles, ils dénoncent un « plan en trompe l'œil » basé sur des financements déjà affectés et l'annonce de projets déjà programmés.

A l'heure où le projet de loi d'orientation et de programmation du Grenelle de l'Environnement, qui vient d'être adopté en Conseil des Ministres, ne prévoit plus que 2,5 milliards d'euros d'aides de l'État au lieu de 4 milliards annoncés pour la mise en place de 1500 kilomètres de nouvelles lignes de transports en commun en site propre hors Île-de-France, les deux associations déplorent que le financement des mesures relatives aux quartiers sensibles en Île-de-France (240 millions d'euros sur un total de 500 millions) soit ponctionné sur l'enveloppe du Grenelle, ce qui revient en quelque sorte à annoncer « deux plans au prix d'un »...

Les élus du GART et de l'Association des Maires Ville et Banlieue réitèrent donc fermement leur demande de voir l'État s'engager à la hauteur des enjeux, à commencer par un soutien financier conséquent et spécifique pour le développement des transports collectifs en Île-de-France qui ne fragilise pas l'enveloppe déjà singulièrement amoindrie du Grenelle de l'environnement.

Audience au cabinet de Jean-Louis Borloo

Fin juin, Ville et Banlieue a été reçue par le cabinet de Jean-Louis Borloo, saisissant l'occasion de reprendre fortement position sur le sujet, autour de quatre attentes fortes :

- Des financements à la hauteur des enjeux
- Un mécanisme de sélection des projets permettant d'assurer la desserte réelle des quartiers de la politique de la ville
- Une politique publique visant la mobilité durable conformément aux engagements du Grenelle
- Une articulation durable entre urbanisme et transports.

Appel à projets « Transports urbains » hors Ile-de-France

L'appel à projets « Transports urbains » du Meeddat était lancé en novembre, autour de cinq objectifs :

- S'intégrer dans une stratégie urbaine globale prévoyant notamment des actions de densification le long des axes de transports et appuyée sur une politique d'urbanisation de nouveaux secteurs
- Favoriser le report modal en complémentarité avec les autres modes de transport
- Assurer des dessertes de qualité des grands équipements
- Prendre en compte le désenclavement des quartiers prioritaires
- Présenter une soutenabilité financière à long terme lors de son exploitation.

Le jury de sélection, dont Ville et Banlieue fait partie, s'est réuni le 25 mars 2009.

Des quartiers vers l'emploi

Au tournant de l'année, le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEDDAT) lançait avec la DIV l'appel à projets « Des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité » pour donner corps à l'ambition du Plan Espoir Banlieues de désenclaver les quartiers en difficulté en soutenant les réponses innovantes qui aident les populations des quartiers à accéder à l'emploi.

L'État apportera ainsi son soutien à 40 projets permettant d'agir sur les différents registres de la mobilité : création ou amélioration de services de transport public régulier ou à la demande.

Ville et Banlieue figure aussi au jury de cet appel à projets, qui se réunira le 15 mai 2009.

QUATRIÈME PARTIE

La rénovation urbaine, le logement, la ville durable

L'avancée du programme de rénovation urbaine a fait l'objet de plusieurs alertes auprès de Fadela Amara et de Christine Boutin, et auprès de Pierre Sallenave, directeur général de l'ANRU

Dès la rencontre d'une délégation de Ville et Banlieue avec Fadela Amara le 29 avril 2008, nous l'avons alertée sur :

- Les difficultés à terminer les PRU, alors que le foncier, les matériaux, le bâtiment, ont augmenté leurs coûts

Claude Dilain a suggéré de faire un état des projets ANRU en difficulté et de trouver des solutions d'urgence.

- De la même façon, **Jean-Yves Le Bouillonnet** a mis en évidence le dérapage des charges financières dans les opérations de rénovation urbaine ; les coûts et les délais de construction deviennent très inquiétants. La construction se ralentit, alors que les démolitions continuent au même rythme. Il a déploré que le taux de reconstitution de l'offre de logements soit inférieur aux engagements pris.

Il y a moins de 2 000 PLAI mis en chantier dans les opérations ANRU, et les grands appartements ne sont pas au rendez-vous.

Nous avons sollicité une audience auprès de Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville, le 5 juin 2008

Les élus présents ont évoqué quatre sujets :

- La mise en place du Dalo et leur souhait que les villes à plus fort taux de logement social ne soient pas les premières réquisitionnées, ce qui serait contradictoire avec la politique et les projets relevant de l'ANRU.
- Leurs inquiétudes sur la fin des opérations ANRU (PNRU 1) : l'ensemble des coûts du bâtiment et du foncier ayant explosé, les conditions financières dans lesquelles ont été signées les conventions avec l'ANRU devraient être renégociées
- L'amélioration des conditions d'efficacité de la loi SRU : au risque de nous répéter, nous avons fait valoir que l'avenir des villes de banlieue était étroitement lié au respect de l'article 55 de la loi SRU et que nous attendions de la ministre la plus grande fermeté et des consignes strictes aux préfets
- La réforme en cours de la DSU

La ministre a surtout précisé deux points : la mise en place du Dalo et la poursuite du PNRU 1.

- Mise en place du Dalo : la ministre a affirmé que la situation est bien moins dramatique au niveau national qu'on ne le dit ; les difficultés sont concentrées en Ile-de-France. Elle reconnaît ce problème en Ile-de-France et sa volonté est de ne pas envoyer les populations Dalo dans les banlieues difficiles, avec un nombre très élevé de logement social. « Dites aux préfets que sur cette question, la ministre vous soutient. Une solidarité entre départements est nécessaire. »

• PNRU 1: « Il y aura des financements pour finir les opérations ANRU, mais il ne peut pas y avoir de doublement du PNRU 1.

Le PNRU : il reste 12 milliards d'euros ; on peut donc redistribuer à l'intérieur de ces 12 milliards car il y a des projets non aboutis. »

La ministre a convenu qu'un bilan d'étape du PNRU était nécessaire.

La ministre s'est engagée à suivre de très près les travaux en cours sur la DSU, dotation indispensable pour les communes que nous représentons.

Le projet de loi logement de Christine Boutin et la tentative de prendre en compte l'accession sociale dans les 20% de logements sociaux de la loi SRU

Le vote de la loi a finalement été repoussé à fin janvier 2009

Lors d'une réunion des adhérents de Ville et Banlieue du 25 septembre 2008, portant sur le projet de loi Logement de Christine Boutin, **Marc Goua**, député, maire de Trélazé, a rappelé que :

- Tout sera mis en oeuvre pour accroître la mobilité dans le parc social : réduction des délais d'expulsion, aide à la mobilité prise en charge par le bailleur, sous-location temporaire possible à des jeunes, perte des droits HLM à partir de 2 fois et demie le revenu plafond, expérimentation d'un loyer progressif en fonction des revenus...
- La modification de l'article 55 de la loi SRU visant à y introduire l'accession sociale à la propriété, contribue à affaiblir l'offre de logement social destinée aux personnes les plus en difficulté.
- La mise en oeuvre du Dalo déséquilibre encore davantage les communes accueillant déjà les populations les plus fragiles
- Sur les copropriétés dégradées, le projet de texte n'apporte aucun progrès manifeste par rapport à l'existant.

Prenant acte avec satisfaction du coup de pouce donné à la rénovation urbaine dans le cadre du plan de relance, les élus ont réaffirmé que cela ne réglait pas pour autant les problèmes structurels du logement :

La crise actuelle est avant tout une crise quantitative : un déficit de logements estimé à 900 000 unités.

Alors que l'objectif du gouvernement était de construire 500 000 logements par an, en 2007 seulement 427 000 logements ont été mis en chantier ; la production tombe à 370 000 logements pour 2008

• Une construction insuffisante de logements sociaux

Cette baisse de la construction se répercute sur la production de logements sociaux. Cela est d'autant plus inquiétant qu'en 2007, les objectifs n'avaient pas été atteints (sur 20 000 PLAI prévus, seuls 13 700 avaient été financés, quant aux PLUS, seulement 46840 ont abouti sur les 60 000 annoncés).

• Des constructions inadaptées

Les logements sociaux construits ne sont pas toujours adaptés aux demandes et aux besoins. Ainsi le nombre de logements sociaux accessibles aux plus modestes est insuffisant.

Dans le cadre du plan de relance pour l'économie, intervenait au mois de décembre, un Plan de relance de la rénovation urbaine qui dégagait 350 millions d'euros supplémentaires pour le PNRU

Cette capacité d'engagement de 350 millions vient s'ajouter aux 12 milliards d'euros dont dispose déjà l'ANRU pour financer le PNRU jusqu'en 2013 (budget général ANRU porté à 12,350 milliards).

L'objectif de ce plan est de débloquer ou accélérer les projets en souffrance :

- Opérations bloquées pour des raisons de capacité financière insuffisante
- Opérations fondamentales risquant d'être déprogrammées : révision à la baisse ou abandon de projets importants comme certaines démolitions, créations de rue, réhabilitation ou création d'équipements commerciaux
- Opérations ayant fait l'objet d'avenants appelés de la part de l'ANRU pour l'adjonction d'éléments stratégiques jugées nécessaires au projet

Conditions à remplir

- Exemplarité architecturale, urbaine et environnementale (compatibilité avec le Grenelle)
- Objectifs maintenus de reconstitution de l'offre sociale et de mixité résidentielle
- Effet de levier à court terme sur l'activité économique locale (BTP notamment) par un démarrage effectif des opérations (dites OPR) en 2009.
- Complément de financement assuré à parité par les autres collectivités territoriales.

Avantages annoncés pour les communes

- Démarrage dès 2009 d'opérations qui auraient dû attendre 2010, voire être abandonnées.
- Effet de levier de ces crédits supplémentaires qui financent les surcoûts à hauteur de 50 % en moyenne.
- « Prime aux plus diligents » : l'avance initiale de 15 % versée au démarrage de l'opération de rénovation urbaine sera portée à 30% si le maître d'ouvrage est capable de déclencher 15 % des travaux de l'opération dans les 9 mois suivant l'accord de l'Agence

Dans la suite du partenariat initié en 2007 avec le CERTU sur « Bâtiment et aménagements durables dans les projets du renouvellement urbain », s'est tenu le 27 mai une journée de visite et de débats à Mulhouse, organisée en particulier sur la réhabilitation et le logement social.

**Bâtiments et aménagements durables
dans les projets de renouvellement urbain**
Partenariat AMVBF - CERTU

Mardi 27 mai 2008 de 10 H à 16 H 30
Hôtel de Ville de Mulhouse

Ordre du jour

10 H 00 – 10 H 45

Accueil à l'Hôtel de Ville de Mulhouse par Jean Rottner, 1^{er} adjoint au maire, délégué au développement urbain

Présentation de la politique générale de la commune, Agenda 21, plan climat énergie, projet du tram-train, projet de ville et grands enjeux d'aménagement durable
Elodie Thuet, chargée de mission développement durable à la CAMSA

10 H 45 – 11 H 15

Présentation des projets en rénovation urbaine, 2 quartiers ANRU : Bourtzwiller et Cité Wagner, Florence Benoit, chargée de mission renouvellement urbain

11 H 15 – 13 H 00

Visites des opérations en présence des principaux acteurs

Bourtzwiller : le développement durable au coeur du renouvellement urbain pour ce quartier de 5280 logements (objectifs cons. énergétiques des bât. 50 kWh/m²/an)

Cité Wagner : un projet de reconstruction d'habitat individuel dense certifié Habitat et Environnement, Cerqual

Intervenants : M. Bonigen, chef de service aménagement territorial, DDE 68
Agence Ott et Colin, concepteur du projet de la cité Wagner
M. Fraipont, Mulhouse Habitat
Représentant de la communauté d'agglomération
Concepteur du projet urbain de quartier Bourtzwiller

13 H – 14 H 15

Déjeuner au restaurant « le Pax » à Bourtzwiller (forfait d'environ 20 euros/pers)

14 H 15 – 14 H 45

Présentation de 2 projets situés en centre ville

Quartiers anciens du centre ville : Franklin Vauban Neppert, OPAH avec objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Ancien bâtiment industriel réhabilité HQE : la Fonderie, nouvelle faculté des sciences économiques (Prix Ademe)

15 H – 16 H 30

Visites de terrain en présence des principaux acteurs

Intervenants : M. Beranger, chef de service urbanisme à la ville de Mulhouse
Représentant de la SERM (société d'équipement de Mulhouse)
Représentant de l'ALME (agence de maîtrise de l'énergie à Mulhouse)

Informations d'ordre pratique

Adresse mairie : Hôtel de Ville, entrée A, 2 rue Pierre et Marie Curie, 68200 Mulhouse / tél : 03 89 32 58 58

Horaires TGV : Départ : Paris 6 H 24 / Mulhouse 9 H 34

Retour : Mulhouse 17 H 11 / Paris 20 H 30

PS : L'ensemble des déplacements sur la ville de Mulhouse pour les visites de terrain se feront en tramway et en vélo

TERRITOIRES MÉTROPOLITAINS ENTRE FRAGMENTATION ET COHÉSION

13^{ÈME} UNIVERSITÉ D'ÉTÉ
DU CONSEIL FRANÇAIS DES URBANISTES
27-28-29 AOÛT 2008
ILE-DE-FRANCE PARIS CRÉTEIL

8^e forum des projets urbains

Découvrez plus de 60 projets urbains,
participez aux débats du 8^e Forum :
inscrivez-vous
sans tarder !

4 novembre 2008, Palais des Congrès, Paris, Porte Maillot
www.projetsurbains.com

Nos sponsors :

ALTACITÉ
Bouygues Immobilier
EDF
Fédération des Régions
ING

JEUDI 28 AOÛT 14H30 - 18H30

ATELIER 4 La ville durable dans un contexte de métropolisation

Présentation Dominique Rist, urbaniste qualifiée
Alain Cluzet, DGA du Conseil général de l'Essonne (91)

- Le concept de ville durable, un concept opérationnel au-delà des modes
- Ville-réseau, ville-rhizomes, pour préserver la biodiversité et les ressources
- Les écoquartiers, nouveau moteur des politiques municipales de développement durable

Cyria Emelianoff, chercheuse au CNRS
Alain Cluzet, DGA, Conseil général de l'Essonne (91)
Nicolas Laruel, IAURIF (sous réserve)
Jean-François Caron, maire de Loos-en-Gohelle (62)
Janine Bellante, directrice de l'habitat à la communauté d'agglomération du Pays d'Aix (13)

ATELIER 5 Les territoires métropolitains face au manque d'ingénierie urbaine

Présentation Pascale Poupinot, urbaniste qualifiée
Renée Feltin, déléguée générale de « Ville et Banlieue »

- A quelles échelles territoriales situer le travail des équipes d'ingénierie ?
- Quelle ingénierie promouvoir à l'échelle de l'Île-de-France ?
- De quels autres systèmes d'ingénierie peut-on s'inspirer ?

Etienne Parin, directeur du grand projet de ville Bassens-Cenon-Floirac-Lormont (33)
Anne-Véronique Vernardet, directrice de l'agence Essonne-Seine-Orge (91)
Claude Dilain, maire de Clichy-sous-Bois, président de « Ville et banlieue » (93)
Jean-Paul Lebas, président de l'ACAD et PDG de Partenaires-développement
Robert Chicoine, président de l'Ordre des urbanistes du Québec

ATELIER 6 Le traitement de la complexité dans les démarches de projet

Présentation Bernard Perraudin, urbaniste qualifié
Un représentant de l'Association Française de Science des Systèmes

- Un plan d'action durable pour le projet Villages-Nature
- L'écologie territoriale, appui aux actions de développement durable
- Opérer au cœur des situations complexes

Olivier Baduel, architecte urbaniste coordonnateur du Val d'Europe, EPAFRANCE (77)
Un représentant de PIERRE ET VACANCES, réalisateur du projet
Sabine Barles, professeure des universités, Laboratoire Théorie des Mutations Urbaines, Institut français d'urbanisme
Esther Dubois, directrice prospective-mobilité à l'agglomération de Clichy-Montfermeil présidente de Complex'cité (93)
Hervé Grossin, responsable du Centre Culturel Maritime de Nantes



ACAD

La ville en 2040
À l'occasion des 10 ans de l'ACAD

PARTENAIRES

Ville & Banlieue, AdO
Institut d'Urbanisme



ACAD

La Ville en 2040

« Demain est moins à découvrir qu'à inventer » **Gaston Berger**

Sommaire

- 13h30** Début du colloque. Animateur : Gilles VRAIN, consultant DAC, membre de l'ACAD
- 13h45** Accueil par Jean-Paul LEBAS, président de l'ACAD
Introduction par Dominique BRAYE, sénateur des Yvelines, président de la communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines, Vice-président de l'AdCF.
- 14h30** **La Ville et les territoires face au réchauffement planétaire.**
Patrice DUNOYER de SEGONZAC, consultant, délégué général de l'ACAD.
Bernard POIRIER, maire de Mordelles, Premier vice-président de Rennes Métropole.
- 15h30** **La Ville et les Territoires face au choc de la population et du brassage social.**
Martine GESTIN-MORIN, Agence Gestin-Rousseau, membre de l'ACAD.
Christine LELEVRIER, maître de conférences IUP, Université Paris XII.
Marc GOUA, député maire de Trélazé, vice-président d'Angers Loire Métropole chargé de l'habitat.
- 16h30** **La ville de 2040 transformée par les technologies de l'information et de la communication ?**
Sandrine BAGARRY, consultante chez Etat d'Esprit, vice-présidente de l'ACAD.
Franck BEAU, consultant, chercheur associé Prospective RATP.
- 17h30** **Conclusions du colloque.**
-
- 18h00** **10ème anniversaire de l'ACAD.**
Michel LE DUC, fondateur de l'ACAD : 10 ans...
Jean-Pierre BALDUYCK, Député-maire honoraire de Tourcoing : Les élus ont-ils besoin de consultants ?

CINQUIÈME PARTIE

La réforme territoriale et le chantier du Grand Paris

• Ville et Banlieue face au projet de réforme territoriale

L'association a été auditionnée le 16 décembre 2008 par le comité Balladur pour la réforme territoriale. Cela a été l'occasion de lancer un débat, encore ouvert, à Ville et Banlieue.

La lettre de mission du président de la République faisait explicitement référence au cas de l'Ile-de-France et aux réformes financières et fiscales qui devaient accompagner la réorganisation proposée.

Nous en sommes restés aux grands principes, nous réservant pour des réunions spécifiques organisées dès janvier 2009 pour préciser nos positions.

Positions de Ville et Banlieue sur la réforme territoriale et présentées devant le comité Balladur

18 décembre 2008

1. La réforme des finances locales

Éléments de diagnostic

- Fortes inégalités de ressources entre collectivités et pauvreté structurelle d'un certain nombre de communes de banlieue
- Faible dynamisme de la fiscalité locale (effort fiscal déjà au plafond)
- Insuffisance des crédits de droit commun
- Ticket d'entrée trop important dans les dispositifs de la politique de la ville.

Objectifs

- Toute réforme territoriale doit s'accompagner d'une réforme financière et fiscale.
- L'autonomie financière des collectivités n'est pas un objectif en soi ; l'objectif, c'est de garantir aux villes, par la péréquation et la mutualisation des ressources, la possibilité d'assurer les services à la population et les moyens de leur développement. Sans équité territoriale, aucune autonomie possible pour les communes de banlieue aujourd'hui en difficulté.
- La réforme territoriale doit fournir l'occasion de « faire le ménage » dans les finances locales, d'optimiser les crédits de la solidarité en faisant faire des économies à la nation.
- L'empilement des réformes, des dotations, des compensations tous azimuts n'est plus compréhensible par personne. Il produit trop d'effets contre-péréquateurs (cf rapport Guengant : 30% de la péréquation frappe à côté de la cible).

Conséquences sur la réforme territoriale

- Réformer l'ensemble des dotations de l'État, y compris la DGF dont l'efficacité péréquatrice est loin d'être avérée.
- Compléter les critères de la DSC et redéfinir ceux du FSRIF.
- Étendre le FSRIF redéfini à l'ensemble des régions.
- Subordonner toute spécialisation des impôts à une réforme profonde des dotations, car la TH des communes ne peut en aucune façon être la seule recette locale.
- Sortir des financements croisés qui n'assurent ni la clarté ni la pérennité des financements.

2. La politique de la ville et la cohésion territoriale

Éléments de diagnostic

- Désajustement entre les politiques de proximité menées par la commune et l'échelle requise pour la résolution des problèmes rencontrés : emploi, mixité urbaine/sociale, désenclavement
- Politique de la ville limitée aux quartiers et aux villes : politique restée historiquement, malgré les efforts des maires et des ministres concernés, en marge des politiques d'aménagement (CPER, SRADT ou SDRIF, SCOT...)
- Trop grand nombre de contrats nuisant à la lisibilité et à l'efficacité des projets

Objectifs

- Sortir la politique de la ville de son « ghetto » politique
- Mettre l'intercommunalité au service de la cohésion territoriale et sociale
- Réinsérer les villes de banlieue dans les schémas de développement des territoires
- Profiter de la réforme territoriale pour repenser et réorganiser l'État solidaire

Conséquences sur la réforme territoriale

- Favoriser et organiser des regroupements intercommunaux « extensifs » : seules des communautés d'agglomération ou des communautés urbaines larges et puissantes, ayant la masse critique suffisante pour absorber les charges de solidarité sans compromettre leur potentiel de développement, pourront investir dans les territoires en difficulté et faire reculer les inégalités.
- Organiser la gouvernance régionale avec les élus des intercommunalités et des communes à travers une sorte de « conférence régionale » afin de définir les compétences de chaque échelon territorial. La clarification des compétences doit passer par des regroupements volontaires de collectivités, différenciés selon les territoires.
- Intégrer les contrats de ville et la politique de la ville dans des schémas régionaux de développement et d'aménagement solidaires.
- Organiser le pilotage de la politique de la ville : à la région, les axes stratégiques et le rapport à l'État, à l'intercommunalité, le pilotage global, la cohérence des solidarités, la distribution opérationnelle.
- Repositionner l'État dans le système territorial :

D'une part, comme garant de l'équité républicaine entre les territoires et entre les populations (en matière de logement, de rénovation urbaine, de transport, de mixité sociale, de sécurité...)

D'autre part, comme organisateur en dernière instance du système territorial (notamment intercommunal) et interlocuteur nécessaire des collectivités.

3. Le Grand Paris

Éléments de diagnostic

- Imbrication plus forte qu'ailleurs des niveaux institutionnels : ville, département, région, État qui génèrent de toute façon une gouvernance plus complexe
- Impact de l'organisation francilienne sur tout le Grand bassin parisien, soit un territoire d'au moins 8 régions, avec des effets de polarisation très discriminants
- Inégalités territoriales plus visibles, fortes, concentrées, que certaines intercommunalités contribuent encore à renforcer
- Agglomérations de trop petite taille et trop homogènes socialement, n'ayant permis ni un vrai désenclavement des quartiers en difficulté, ni un règlement des problèmes les plus graves (habitat, emploi, éducation, sécurité) ni une véritable péréquation des ressources : d'où l'isolement et impuissance d'un certain nombre de communes de banlieue et des intercommunalités auxquelles elles appartiennent
- Insuffisance de la péréquation régionale, imputable à certains mécanismes du FSRIF

Objectifs

- Partager au sein de la région capitale et avec la métropole, la question et la charge de la solidarité
- Au-delà de la stratégie de rattrapage, réintégrer les villes les plus en difficulté dans des dynamiques de développement et des territoires de projet

Conséquences sur la réforme territoriale

- Organiser de puissantes communautés urbaines autour de Paris, parfois trans-départementales, beaucoup plus grandes et diversifiées que les intercommunalités actuelles, capables d'assurer en leur sein une réelle péréquation (par les dépenses) et en mesure de dialoguer et négocier avec la ville de Paris.
- Intégrer ainsi toutes les communes de banlieue dans ces nouvelles intercommunalités, la responsabilité revenant à l'État de garantir qu'aucun territoire de banlieue ne soit laissé pour compte. Leur attribuer la compétence politique de la ville.
- Articuler la responsabilité de la Région à l'égard des politiques de développement, des schémas structurants, des grands réseaux d'infrastructures, avec celles des nouvelles autorités intercommunales, indispensables **autorités organisatrices de second rang**. Ces dernières pouvant assurer que les populations locales accèdent effectivement aux pôles d'emploi, aux services et aux ressources (exemple des liaisons locales en transport public en Ile-de-France par rapport aux compétences du STIF)
- Repenser la gouvernance de l'Ile-de-France grâce à un nouveau mécanisme de pilotage et de régulation, réunissant l'État, Paris, les CU, et ceux des départements qui seraient maintenus : mécanisme pouvant fonctionner selon « les faisceaux géographiques » proposés par le SDRIF.
- Poursuivre la logique d'OIN, voire d'OIR à promouvoir, pour accentuer la politique de développement des territoires stratégiques

• Paris Métropole – Grand Paris

Dès février, nous organisons une rencontre des maires de Ville et Banlieue sur le Grand Paris, avec Jean-Paul Planchou, maire de Chelles et conseiller régional d'Ile-de-France.

En effet, un peu moins de la moitié de nos adhérents sont des élus d'Ile-de-France et bon nombre d'entre eux ont participé aux travaux de la Conférence métropolitaine ; le secrétariat de cette Conférence regroupait aussi un nombre significatif d'élus de l'association. Il en est de même du syndicat d'études créé en 2008 et Claude Dilain en est un des animateurs. Parallèlement à ces travaux entre élus, nous avons souhaité nous faire entendre de Christian Blanc, nommé secrétaire d'État chargé du Développement de la région capitale.

Les élus de la délégation qu'il a reçue, lui ont dit vouloir être associés à une réflexion sur tous les sujets d'aménagement, notamment les transports, au-delà même de la seule politique de la ville.

A l'occasion de leur rencontre avec Christian Blanc, secrétaire d'État chargé du Développement de la région capitale, le 15 juillet 2008, les élus de Ville et Banlieue ont rappelé nos positions sur le Grand Paris.

1. Banlieues en difficulté : l'impératif de solidarité

- En Ile-de-France, hors Paris, toutes les villes sont en banlieue mais toutes les banlieues ne se valent pas
- Les inégalités sociales et territoriales concernent à la fois le logement, les transports, les services, les ressources des collectivités
- Le Grand Paris doit combattre ces inégalités qui pèsent sur l'attractivité globale de la Région

2. Ce que nous attendons du Grand Paris, quelle que soit sa forme

- L'évolution de la carte institutionnelle : des CU ou des CA agréant des communes pauvres avec des communes riches
- La péréquation par les ressources : avec une DSC renforcée et un mécanisme de redistribution inter-CU (super FSRIF)
- La création d'Autorités organisatrices de niveau 2 pour le logement et les transports permettant d'orienter les projets sur les sites prioritaires
- Nous pensons que les pétales ou faisceaux proposés par le SDRIF offrent des cadres possibles pour la discussion mais que les territoires prioritaires doivent y être pleinement pris en compte : le Mantois et la Boucle de la Seine (Chanteloup, Poissy, Les Mureaux), Cergy-Pontoise, l'est du Val d'Oise (Garges/Sarcelles) et Clichy/Montfermeil, Seine-Amont et Orly-Rungis, Grigny, Evry, Corbeil

3. Ce que nous attendons de l'État

- La péréquation financière
- Des investissements massifs et de grands projets sur des territoires intégrant les sites prioritaires : OIN, grands équipements (principe du Stade de France)
- Une cohérence globale qui donne toujours la priorité à ce principe de rééquilibrage

SIXIÈME PARTIE

La lutte contre les discriminations

- A la suite des rencontres de 2005 et 2006 sur la façon dont les collectivités locales prennent en compte la lutte contre les discriminations nous avons poursuivi notre partenariat avec l'ACSE, les centres de ressources de la Politique de la ville, l'Inter-Réseau DSU.
- Ce partenariat a abouti à un séminaire fermé, dit de «**Qualification des professionnels de la Politique de la ville**», avec l'Inter-Réseau DSU et l'AMGVF, à Reims.
- Et à une rencontre à Paris avec les centres de ressources et l'appui de l'ACSE sur le thème «**Agir localement contre les discriminations**»
- Pour la poursuite de ce chantier, un document à destination des élus est en préparation à l'ACSE avec le concours de Ville et Banlieue et de l'AMGVF pour parution en 2009.

En introduction au colloque « Agir localement contre les discriminations » le 28 novembre 2008,

Claude Dilain a rappelé que notre engagement est :

- Un engagement éthique : car les discriminations portent directement atteinte à la dignité de la personne humaine.
- Un engagement politique : parce que les discriminations apportant un démenti cinglant aux discours de méritocratie et d'égalité des chances, elles sapent l'idéal même de la démocratie et font le lit des pires extrémismes.
- Un engagement historique : parce que les habitants de nos villes n'en finissent plus de compter les générations de l'immigration... parce que les émeutes de 2005 ou 2007 ne sont pas étrangères au sentiment d'injustice ressenti par toute une partie de notre jeunesse, celle que l'on continue d'appeler, faute de pouvoir la voir autrement, « issue de l'immigration ».
- Un engagement fondé sur l'opportunité et l'efficacité : alors que les transferts de compétences de l'État aux collectivités locales ont toute chance de se poursuivre, nous allons connaître le « choc démographique » et vivre aussi dans les collectivités, le départ à la retraite des générations issues du baby-boom. Nous devons profiter de ce renouvellement obligatoire pour faire reculer les discriminations dans la fonction publique, faire en sorte qu'elle soit plus diverse et représentative...

**"Agir localement contre les discriminations :
le rôle des élu-e-s, de l'Etat et de la société civile"**

Programme de la journée de travail

- 9h30** **Accueil**
- 10h00** **Ouverture et introduction**
Arnaud DEHEDIN et **Frédéric TRECA** - Réseaux RECI et Centre de ressources
 Politique de la Ville ; **Claude DILAIN** - Maire de Clichy-sous-Bois et Président de
 Ville et Banlieue ; **Emmanuel BERTIN** - Direction générale de l'Acsé
- 10h30** **Restitution de l'étude**
 "LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS À L'ÉPREUVE DU TEMPS ET DES TERRITOIRES : RÔLE DES
 ÉLUS LOCAUX, PLACE DES VICTIMES ET CONFIGURATIONS D'ACTION LOCALES"
 portant sur quarante initiatives locales menées sur huit régions
 Analyses et préconisations, par Olivier NOËL (Iscra)
- 11h30** **Illustrations et mise en débat des constats et des analyses,**
 avec la participation de :
Damien CARÊME - Maire de Grande Synthe (Nord)
 Une direction Régionale de l'Acsé
Virginie BRUGUES - Chargée de développement FACE Paris et Seine-Saint-Denis
Mohamed CHERIF - Directeur du CIAM Collectif Interculturel
 d'Associations de Migrants (Reims)
- 12h30** Déjeuner au CISP (règlement sur place)
- 14h00** **Regard d'un partenaire**
des acteurs français en
Pierre-Arnaud PERROUTY -
 l'Université libre de Bruxelles
- 14h45** **Table-ronde**
 "La lutte contre les discrimi
 et nouveaux modes d'action
 Un-e élu-e de Ville & Banlieu
Jocelyne BAC - Directrice c
 discriminations à l'Acsé
Caroline LADOUS - Chargée d
 de France
Abdelkader SOUIFI - Président
- 16h30** **Perspectives par le réseau RE**
ressources pour la politique

séminaire national



**AGIR LOCALEMENT
CONTRE LES
DISCRIMINATIONS :**

le rôle des élu-e-s, de l'Etat et de la société civile

Vendredi 28 novembre 2008
 de **9h30 à 16h30**

Centre international de séjour de Paris (CISP) Maurice Ravel
 Théâtre Ravel - 6, avenue Maurice Ravel - 75012 Paris
 (Métro : Bel-Air ; Porte de Vincennes ; ou Porte Dorée)



avec l'appui et le soutien financier de :

SEPTIÈME PARTIE

La santé : de l'inquiétude des banlieues à la réforme Bachelot

• Enquête Ville et Banlieue

Sujet émergent en 2007, la santé publique a fait en 2008 l'objet d'une enquête interne auprès des adhérents de l'association. Résultat : une base plus objective de données et de constats, pour des préoccupations dont la discussion autour du projet de loi Bachelot a montré combien elles étaient partagées.

LA SANTÉ EN BANLIEUE : OÙ EN SOMMES-NOUS ? Le point de vue des maires

extraits de l'enquête

1. La présence médicale en banlieue

Les données issues de notre enquête confirment les alertes d'un certain nombre d'élus en faisant apparaître un déficit global de médecins, généralistes et spécialistes, dans les communes périphériques par rapport à la moyenne nationale... A l'instar des zones rurales, les banlieues sont ainsi de plus en plus touchées par la désertification médicale.

Ce phénomène est imputable à deux grandes séries de causes : au plan quantitatif global, un fort effet de ciseau entre les flux de médecins « entrants » et de médecins « sortants »... au plan qualitatif, un décrochage de plus en plus marqué des secteurs géographiques les moins attractifs pour les médecins libéraux...

Se profile également un désajustement de plus en plus marqué entre l'offre de soins disponible et les besoins des populations fragiles. Conséquence : un nombre croissant de personnes malades non suivies, et une dégradation de santé préoccupante de ceux qui ont « renoncé » à consulter.

2. Les praticiens qui manquent en banlieue

Les maires des villes de banlieue citent d'abord les gynécologues, les psychiatres et les ophtalmologues, puis au second rang, les pédiatres et les psychologues. Les disciplines déficitaires concernent donc d'abord la santé mentale ainsi que la médecine périnatale et infantile, ce qui n'est guère rassurant compte tenu de la structure démographique et sociale des villes de banlieue...

Au-delà, plus du tiers des villes déclarent aussi manquer de médecins généralistes...

Enfin, il est à noter que plus du tiers des villes participantes évoquent les infirmiers, et près du quart les dentistes : c'est par conséquent toute la médecine de proximité qui manque de moyens dans les banlieues les moins favorisées des agglomérations.

4. La lutte contre les addictions

Moins d'une commune de banlieue sur deux dispose aujourd'hui de moyens dédiés de lutte contre les addictions : par ordre décroissant, structures anti-alcool, anti-drogue et anti-tabac...

5. La santé mentale

Les communes de banlieue se trouvent réellement démunies face à un problème de santé publique qu'elles sont unanimes à déclarer de plus en plus important sur leur territoire.

6. Les problèmes de santé liés à l'environnement

Deux remarques doivent retenir l'attention : tout d'abord, la relative méconnaissance des interlocuteurs compétents, perçus comme situés « loin des équipes communales » ; d'autre part, le fait que cette problématique ne soit pas encore posée comme telle dans les politiques publiques des communes, ni dans le cadre des ateliers Santé Ville...

7. Les difficultés et attentes des praticiens

Les praticiens de banlieue paraissent eux-mêmes soumis à des pressions et conditions d'exercice difficiles...

8. Les difficultés des patients

Les maires interrogés... corroborent largement le point de vue des médecins. Ils pointent ainsi...

- Des difficultés administratives et financières : relations compliquées avec la CPAM et Sécurité sociale, CMU pas universellement acceptée, difficulté créée par les franchises médicales...
- Des difficultés d'accès aux soins : difficultés linguistiques, difficultés à s'orienter et/ou à comprendre le paysage médical, manque de temps et de moyens pour consulter...
- Des difficultés relatives aux gardes médicales, pour les urgences de nuit ou de week-end, SOS médecins saturé...

9. La santé dans la politique de la ville

La santé doit être une priorité de la politique de la ville pour 87% des maires. Et ce pour 3 raisons :

- Les besoins sont criants et plutôt en augmentation ...
- La santé est un excellent indicateur de la précarité...
- L'inscription de la santé dans la politique de la ville est une condition d'efficacité pour les élu

10. Le CLSP et le rôle des maires dans ce dispositif

86 % des maires interrogés se déclarent favorables à un Contrat local de santé publique. Dans ce contexte, près de la moitié d'entre eux se représentent à parité, le maire comme « facilitateur » , et la moitié comme « coordonnateur » de ce contrat.

Mais se profilent les sentiments paradoxaux des élus de banlieue : d'une part, confrontés à des réalités préoccupantes sur le terrain, ils s'accordent sur la nécessité de territorialiser, de globaliser et de coordonner l'action publique de santé ; d'autre part, ils craignent qu'à trop s'emparer de la question dans un contexte de désengagement de l'État du système de solidarité, ne leur échoient sans contreparties financières, de nouvelles responsabilités dans ce domaine. Sur ce point, une concertation s'impose donc entre élus, et une discussion en forme de clarification avec la DIV et le Ministère de la Santé.

Compte rendu de la réunion des adhérents de Ville et Banlieue sur la santé du 25 septembre 2008

Invitée par l'association, **Catherine Richard**, chargée de mission à la DIV, est revenue sur l'approche de la Délégation en matière de santé publique, visant à explorer les liens entre précarité et santé. « L'on constate un manque d'information énorme », a-t-elle déclaré, insistant sur l'importance de commencer par un « travail de diagnostic territorial de santé ».

Parmi d'autres bonnes pratiques, elle a mentionné le partenariat constitué à Gennevilliers pour des interventions de médecins en milieu scolaire ou une opération-pilote menée à Annemasse avec des équipes mobiles en psychiatrie.

Catherine Richard a insisté sur les solutions disponibles :

- Les Ateliers Santé Ville qui permettent localement de mieux connaître et mesurer l'action de l'État, et de rassembler État, collectivités, et professionnels de santé.
- Le Contrat Local de Santé Publique prévu dans le cadre de la loi « Hôpital, patients, santé et territoires » en préparation,
- Les 50 sites-pilotes du Plan Espoir Banlieues, des villes qui doivent recevoir une aide prioritaire en matière de santé publique.

Renaud Gauquelin, maire de Rillieux-la-Pape, président de la commission Santé de Ville et Banlieue, par ailleurs médecin généraliste, a évoqué les premiers enseignements de l'enquête santé de l'association : érosion de l'offre médicale dans les banlieues, isolement professionnel des praticiens, croissance des besoins en matière d'addictions, difficultés d'accès aux soins des malades fragilisés ou précaires, plébiscite des maires en faveur du CLSP.

Claude Dilain, maire de Clichy-sous-Bois et président de Ville et Banlieue, pédiatre dans la vie civile, a confirmé l'aggravation des inégalités devant la santé. Il a proposé de remettre en cause « le dogme de la liberté d'installation des médecins libéraux », soulignant que les pharmaciens ou les infirmiers ne s'installent pas où ils veulent. Il a demandé à Catherine Richard que des villes de banlieue fassent partie des 50 sites-pilotes du Plan Espoir Banlieues.

• Deux colloques de la DIV

Signe important pour nos villes, la DIV a organisé fin 2008, en octobre à Bordeaux puis en décembre à Paris, une série de rencontres sur le thème « Politique de la ville, territoires et politique de santé : agir ensemble au niveau local ». Des rencontres auxquelles Ville et Banlieue a apporté une contribution à travers les témoignages de Renaud Gauquelin, Jean-Pierre Blazy et Xavier Lemoine...

• Sur le projet de loi Bachelot

En première analyse, le projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires » nous avait donné des raisons d'espérer...

Les annonces nous avaient séduits : volonté affichée de s'attaquer au problème crucial de la démographie médicale, de renforcer les obligations de service public, d'améliorer la médecine de premier recours, de développer une approche territorialisée des besoins et des moyens à travers les communautés hospitalières de territoire, les groupements de coopération sanitaires et les schémas territoriaux concertés.

Au terme de la discussion à l'Assemblée nationale, nous constatons que rien n'est vraiment gagné pour les villes de banlieue.

Ainsi la réduction des inégalités sociales et territoriales devant la santé n'est pas encore en vue, faute de diagnostics fiables et d'objectifs quantifiés susceptibles de faire reconnaître les lourds handicaps des territoires de banlieue.

Les territoires apparaissent dans la loi davantage comme des périmètres de rationalisation des moyens que comme des tissus vivants de besoins et de ressources.

La possibilité pour les collectivités d'infléchir la stratégie territoriale des agences au bénéfice des secteurs géographiques et des populations les plus vulnérables semble compromise. En ce sens, le « modèle coopératif » des ateliers santé ville (ASV) paraît avoir été oublié par ses rédacteurs.

HUITIÈME PARTIE

Les partenariats de l'Association

- **5 Réseaux de professionnels** avec lesquels nous avons travaillé davantage en 2008 :

IRDSU, Centres de ressources, ACAD, CFDU, FPU.

- **L'inter-réseaux DSU** qui regroupe les chefs de projet de la politique de la ville et avec qui nous avons organisé à Lyon, avec l'AMGVF une journée de réflexion sur l'avenir de la politique de la ville qui regroupait élus et techniciens pour une confrontation profitable.

- **Les centres de ressources** sur la Politique de la ville en ce qui concerne la lutte contre les discriminations.

- **L'ACAD**, réseau de consultants sur la ville et l'aménagement ; les communes de banlieue souffrent pour la plupart d'un déficit d'ingénierie lié à leur situation financière et le recours aux consultants s'avère nécessaire, particulièrement dans les opérations ANRU et dans la mise en place des politiques nouvelles de développement durable. Ville et Banlieue a participé au colloque du mois de juin « **La ville en 2040** »

- **Le CFDU, Conseil Français des Urbanistes** tenait son Université d'été en août à Créteil sur le thème : Territoires métropolitains entre fragmentation et cohésion. Ville et Banlieue a contribué à la préparation de ce thème qui la concerne prioritairement et a animé l'atelier intitulé : Les territoires métropolitains face au manque d'ingénierie urbain.

- **Le Forum des Projets urbains**, organisé par l'Association du même nom et le groupe de presse Innovapresse avait pour thème en novembre 2008 : les projets urbains et les villes banlieue ; carrefour de rencontres entre promoteurs, urbanistes, architectes et élus, cette rencontre annuelle regroupe, à côté des grands projets urbains complexes de plus en plus de projets de rénovation urbaine et de maires de villes de banlieue qui savent mobiliser les savoir-faire urbains les plus sophistiqués.

- **Associations d'élus** : AFDU, AMGVF, AMIF, ESPT, FFSU, FNAU, GART.

Notre partenariat avec les associations d'élus a été cette année particulièrement actif avec :

- l'AFDU (qui a ouvert à notre intention ses voyages à l'étranger sur le développement durable)
- l'AMGVF (sur la DSU et la Politique de la ville)
- le GART (sur les transports)

- **Institutionnels** : ACSE (sur les discriminations), ANRU, CNV, DIV (sur la santé). CERTU, Institut des villes, SMACL.

- **Avec les villes de l'association** :

- **Halluin(59)** pour le colloque parentalité, qui a lieu tous les deux ans (prochain colloque, novembre 2010)

- **Nanterre (92)** pour la préparation du prochain FALP (Forum des Autorités Locales de Périphérie). Une première réunion de préparation s'est tenue à Bondy au mois d'octobre.

Dans la vallée de la Lys (Nord), des « ateliers parents » existent depuis 2000.

Halluin pratique avec succès le soutien à la parentalité

Pour aider les parents en difficulté, les acteurs du territoire se sont mobilisés afin de fournir des solutions pragmatiques.

LES RÉUSSITES

- Un soutien concret, dans des domaines variés, à des centaines de parents qui, à leur tour, se sont engagés dans une démarche participative.
- L'exemple, suivi par d'autres, devrait susciter la création prochaine d'un réseau national.

LES ÉCUEILS

- L'efficacité de la démarche dépend de la pérennité du financement des associations.
- L'évaluation du dispositif n'est pas aisée à réaliser, puisqu'il s'agit de prévention.

Des parents au parcours scolaire difficile, désemparés devant les difficultés de leurs enfants; des adultes sans lien social, confrontés à une séparation ou à un accident de la vie et perdus face à des adolescents en crise d'identité, voire mis en cause par la justice; des parents qui ont perdu leur autorité vis-à-vis d'enfants imprégnés d'internet et de téléphonie mobile... C'est pour répondre à un vrai besoin social que les collectivités de la vallée de la Lys, au nord-ouest de la métropole lilloise, ont mis en place, depuis 2000, des « ateliers parents », en partenariat avec la branche locale de l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV). Celle-ci pratique la pédagogie de longue haleine: depuis plus de vingt ans, elle propose des actions de sensibilisation et même

des « écoles du consommateur », en lien avec les collectivités. « J'ai mis en place les premières écoles avec six communes de la vallée de la Lys. Des groupes d'habitants ont rencontré des experts », rappelle Marie Deroo, directrice de CLCV vallée de la Lys, aujourd'hui très engagée dans les ateliers parents.

Sessions de formation

Une étude pilotée en 1999 par le conseil communal de prévention de la délinquance d'Halluin a mis en évidence l'intérêt d'une intervention pour accompagner les parents, tant comme action de prévention destinée à la jeunesse que comme moyen de renforcer le lien social. Le Syndicat intercommunal Lys Nord métropole a donc intégré cette politique, mise en œuvre pour l'heure par trois communes, pour un budget annuel de 68 000 euros.

La mairie d'Halluin, associée aux communes de Wervicq et de Linselles, soutenues par le conseil général du Nord, la caisse d'allocations familiales et la Ddass, a donc organisé des sessions de formation des parents, en lien avec des associations œuvrant en faveur des familles. Des animations gratuites, accessibles aux habitants des villes concernées, sont proposées régulièrement, à raison de sessions de deux heures, dans quatre lieux différents, dont une « maison des ateliers parents », à Halluin.

Objectif générique: soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants et leur permettre de concevoir ensemble des « repères de comportements ». Pas question d'im-



« Les parents retrouvent une véritable autonomie. »

Malika Messid, directrice de cabinet du maire, ancienne coordinatrice des ateliers parents

poser de réponse type, mais bien, au contraire, partager les expériences et les confronter aux ressources existantes et aux bonnes pratiques. « S'il n'y a pas de bon modèle de parent ou de bonne réponse type à une situation donnée, il existe, en revanche, de mauvaises réponses et des comportements à bannir », souligne Malika Messid, directrice de cabinet du maire d'Halluin et ancienne coordinatrice des ateliers parents. Concrètement, le dispositif est animé par des parents-relais, encadrés par quatre animateurs de l'association support CLCV, et adossé au soutien technique du Conseil en pratiques et analyses sociales (Copas), cabinet mandaté par la municipalité d'Halluin pour superviser l'opération. Au terme

Charte « avec et pour les parents »

La ville d'Halluin a élaboré, en 2007, une charte de son action en faveur des parents. Le document, paraphé par le maire, Jean-Luc Deroo, le procureur de la République de Lille et l'association CLCV vallée de la Lys, affirme la primauté des parents dans l'éducation des enfants, mais aussi la responsabilité collective dont relève l'avenir des jeunes et des enfants. Le texte souligne l'importance de l'échange dans l'action avec et pour les parents, afin de construire des réponses adaptées à partir des difficultés du quotidien. Il met en exergue la nécessité d'une coopération renforcée entre les différents partenaires. Enfin, il récuse les pratiques de discrédit ou de disqualification des parents.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2008

- 16 janvier : Rencontre de Pierre Bourguignon, président de Ville et Banlieue avec l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique)
- 22 janvier : Première présentation du Plan Banlieues en présence de **Fadela Amara**, secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville et de **Christine Boutin**, ministre du Logement et de la Ville, à Vaulx-en-Velin
- 29 janvier : Rencontre avec l'ANMSM sur les classes de neige
- 30 janvier : Mise en place du comité Transports urbains co-présidé par **Jean-Louis Borloo**, ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, **Dominique Bussereau**, secrétaire d'État chargé des Transports et **Michel Destot**, président du GART
- **5 février : Conseil d'administration de Ville et Banlieue. Musée Social à Paris**
- 7 février : Rencontre avec l'Agence pour le développement régional du cinéma (ADRC)
- 8 février : Présentation du Plan Banlieues par le **Président de la République**
- 12 février : Rencontre-débat des maires d'Ile-de-France sur l'avenir de l'agglomération parisienne avec **Jean-Paul Planchou**, maire de Chelles (77), conseiller régional d'Ile-de-France. Paris
- 28 février : Réunion préparatoire au Forum des Villes (UE)
- 25 mars : Conseil d'administration de l'Institut des Villes
- **2 avril : Assemblée générale de Ville et Banlieue. Musée Social à Paris**
- **8 avril : Conseil d'administration de Ville et Banlieue**
- 29 avril : Une délégation de Ville et Banlieue est reçue par **Fadela Amara**, secrétaire d'État à la Politique de la ville
- **14 mai : Conseil d'administration élargi. Commission Finances**
- 27 mai : Habitat durable à Mulhouse, avec CETE et CERTU
- **28 mai : Réunion des adhérents de Ville et Banlieue à Paris, en présence de Fadela Amara, secrétaire d'État à la Politique de la ville**
- 5 juin : Une délégation de Ville et Banlieue est reçue par **Christine Boutin**, ministre du logement et de la ville
- 5 juin : **La Ville en 2040**. Organisé par l'ACAD en partenariat avec Ville et Banlieue, AMG VF, ADCF, Nexity. Paris
- 25 juin : Conférence métropolitaine. Assises de l'agglomération parisienne
- 25 juin : Rencontre avec **Michel Destot**, président de l'AMGVF

- 25 juin : Une délégation de Ville et Banlieue est reçue par **Marc Papinutti**, conseiller de Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et **Philippe Van de Maele**, directeur de cabinet adjoint
- 9 juillet : Réunion du CNV et des associations d'élus (Ville et Banlieue, Grandes Villes, FMVM et AMF) au Havre sur le Plan Banlieues
- 15 juillet : Une délégation de Ville et Banlieue est reçue par **Christian Blanc**, secrétaire d'État chargé du Développement de la région capitale
- 27, 28 et 29 août : Participation à la 13ème Université d'été du CFDU (Conseil français des urbanistes)
- **25 septembre : Réunion des adhérents de Ville et Banlieue à Paris**
- 2 octobre : Petit déjeuner de presse de Ville et Banlieue sur la DSU
- 7 octobre : Conférence de presse des associations d'élus, dont Ville et Banlieue, sur la DSU
- 8 octobre : Les associations d'élus sont reçues par **Michèle Alliot-Marie**, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales
- 11 octobre : Réunion de préparation du FALP, Forum Mondial des Autorités Locales de périphérie, à Bondy
- **15 octobre : Réunion des adhérents à Paris sur la DSU au Conseil régional d'Ile-de-France. Intervention de Jean-Paul Huchon, président du Conseil régional d'Ile-de-France**
- 23 octobre : Deuxième réunion avec Michèle Alliot-Marie sur la DSU
- 4 novembre : 8ème Forum des projets urbains au CNIT. Palais des Congrès à Paris. Les projets urbains et les villes de banlieue (villes de Chanteloup-les-Vignes, Evry, Hérouville-Saint-Clair, Ivry, Les Ulis, Mérignac, Nanterre, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Priest, Villiers-le-Bel).
- **13 novembre : Réunion des adhérents de Ville et Banlieue en présence de Dominique Dubois, directeur général de l'ACSE et de Pierre Sallenave, directeur général de l'ANRU**
- 20 novembre : Réunion sur les discriminations Ville et Banlieue, AMGVS et IRDSU à Reims
- 27 novembre : 4ème Forum national des ateliers parents d'Halluin (59)
- 28 novembre : « **Agir localement contre les discriminations : le rôle des élus, de l'État et de la société civile** ». Centres de ressources sur la Politique de la ville, Ville et Banlieue. Paris
- 1, 2 et 3 décembre : Forum des Villes dans le cadre de la présidence française de l'UE à Montpellier
- 5 décembre : Participation au séminaire « **Politique de la Ville, territoires et politique de santé** » organisé par la DIV à Paris (**Jean-Pierre Blazy**, maire de Gonesse, **Renaud Gauquelin**, maire de Rillieux-la-Pape et **Xavier Lemoine**, maire de Montfermeil)
- 11 décembre : Séminaire « **Politique de la ville : élus et professionnels préparent l'après 2009** » Ville et Banlieue, AMGVS et IRDSU à Lyon
- 17 décembre : Audition de Ville et Banlieue par le comité pour la réforme des collectivités locales présidé par **Edouard Balladur**

